



**Octobre 2012**

**ADDENDA au rapport**

*Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages (Ruralys, 2010)*

**Déposé en avril 2010 à la Table de concertation sur les paysages de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est**

**Inventaire terrain réalisé du 10 au 12 mai 2012.**

**Équipe de Ruralys :**

**Dominique Lalande, directrice générale**

**Catherine Plante, géographe et chargée de projet**

**Chrystian Careau, géographe et assistant de terrain**

### 5.3 La MRC de Charlevoix-Est

Dans la MRC de Charlevoix-Est sur le territoire habité, la qualité des paysages a été évaluée le long de 48 tronçons routiers lors de la première phase de terrain en 2009, pour une longueur totale de 152,5 km de routes parcourues. En 2012, la Table de concertation sur les paysages de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est demandait l'évaluation des paysages le long de 47 autres kilomètres de routes pour le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, plus précisément sur les territoires des municipalités de Clermont, La Malbaie, Saint-Irénée et Saint-Siméon, pour un total combiné de 200 km de routes. Ce sont 25 tronçons routiers qui ont été ajoutés aux précédents, pour un total de 73. Une nouvelle carte produite par la MRC de Charlevoix-Est présente les nouveaux résultats de l'évaluation de la qualité paysagère. Les données de 2009 et de 2012 ont donc été reclassées pour produire un nouvel indice de qualité paysagère divisé en quatre catégories (tableau 1). Le détail de la description et de l'évaluation des paysages visibles à partir de chaque tronçon routier apparaît sur les fiches d'inventaire en annexe.

La méthode d'évaluation de la qualité des paysages a produit un nouvel indice de qualité paysagère globale, dont la valeur varie dans la MRC de Charlevoix-Est entre 17 et 36 (tableau 1). L'indicateur de qualité paysagère est basé sur une « note » d'évaluation pour chaque tronçon de route identifié. Avec l'ajout de routes couvertes en 2012, la répartition de cet indicateur de qualité paysagère (en quatre catégories) a été modifiée par rapport aux résultats présentés dans le rapport de 2010 (Ruralys, 2010) (terrain réalisé en 2009).

Dans l'ensemble du territoire couvert, la qualité paysagère est assez également répartie. Les paysages de qualité élevée sont pour la plupart sur le littoral, mais également sur les rives du lac Nairne et de la rivière Malbaie, dans les cœurs villageois et sur le plateau à l'est de La Malbaie, par exemple le long d'un tronçon de la route 138 dans un secteur montagneux et boisé. Les paysages de catégorie 4 sont quant à eux disséminés le long de la route 138, mais également de manière ponctuelle sur la route 362 et la route des Montagnes. Notons également la qualité moindre de part et d'autre de la rivière Malbaie dans un secteur où le bâti hétérogène affecte plusieurs critères d'évaluation. Les ajouts de 2012 se répartissent dans chaque catégorie de qualité paysagère, mais en particulier dans la catégorie 3 (qualité moyenne). La méthode de classification des indicateurs de qualité paysagère consiste en les grouper en quartiles. Toutefois, puisque l'indicateur de qualité est souvent le même pour plusieurs tronçons (par exemple ici le 26 dans la catégorie 3), ces nombres sont rarement égaux. Chaque catégorie de paysage est décrite dans les sections suivantes.

**Tableau 1.** Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie

Catégories	Intervalles de l'indicateur de qualité paysagère	Nombres de tronçons*
<b>1</b> (qualité exceptionnelle)	<b>30 à 36</b> (inchangé)	16
<b>2</b> (qualité forte)	<b>27 à 29</b> (en 2010, 28 à 29)	19
<b>3</b> (qualité moyenne)	<b>25 à 26</b> (en 2010, 26 à 27)	26
<b>4</b> (qualité moindre)	<b>17 à 24</b> (en 2010, 20 à 25)	12
<b>Total</b>		<b>73</b>

### 5.3.1 Les paysages de catégorie 1

Dans la MRC de Charlevoix-Est, les paysages de catégorie 1 (qualité exceptionnelle) sont tous situés près de l'eau, soit sur le littoral du fleuve (figure A1), sur les rives de la rivière Malbaie ou du lac Nairne, soit au sommet de l'escarpement littoral. Ils sont donc caractéristiques de la famille Littoral-escarpé-de-Charlevoix. À l'exception de Clermont, chacune des municipalités de la MRC possède au moins un paysage dont l'indicateur est classé dans cette catégorie. Ces paysages sont situés le long de la route 138 à La Malbaie et vers l'est, sur la route 362 ainsi que sur le rang Saint-Antoine à Saint-Irénée et la route des Montagnes à Notre-Dame-des-Monts/Saint-Aimé-des-Lacs.

De Saint-Irénée à Saint-Siméon, ce sont de multiples facteurs naturels et humains qui font augmenter la qualité paysagère, lesquels sont variables d'un lieu à l'autre. À Saint-Siméon, la situation du village dans l'environnement lui donne des points de vue imprenables sur le fleuve, l'escarpement littoral à l'est, l'île aux Lièvres et la côte du Bas-Saint-Laurent, autant à partir de la rue principale, au sommet de l'escarpement qu'à partir du quai (secteur non évalué). Ailleurs, par exemple à Saint-Irénée (route 362 et rang Saint-Antoine) et à Pointe-au-Pic (La Malbaie), le degré de préservation exceptionnel du patrimoine bâti, de même que les différentes possibilités de lecture et de compréhension de l'évolution du paysage contribuent à cette forte qualité. À cela s'ajoutent les nombreux points de vue panoramiques sur l'estuaire, la côte escarpée (figure A2). À Baie-Sainte-Catherine, malgré qu'il n'y ait pas d'habitation sur le tronçon de route évalué, la qualité paysagère est produite par le point de vue sur Tadoussac, le fjord du Saguenay, l'estuaire et la côte du Bas-Saint-Laurent. Le rang Sainte-Mathilde, en plus de présenter un patrimoine bâti intéressant, atteint cette catégorie de qualité grâce au relief en escalier qui offre la vue la plus exceptionnelle de la région. Ce lieu permet en effet d'apprécier le relief de l'astrolème de Charlevoix représenté par le massif du mont des Éboulements, le littoral très escarpé de La Malbaie, le tracé de la vallée et l'embouchure de la rivière Malbaie, en plus d'offrir une vue imprenable sur l'estuaire et la rive sud du Saint-Laurent (figure A3).

Lors de la première phase de terrain en 2009, les territoires parcourus sur le littoral faisaient

clairement l'objet d'une forte pression de développement. Celle-ci est encore très présente sinon plus. De nouveaux secteurs sont en développement résidentiel ou de villégiature et la pression se ressent toujours, créant une situation préoccupante pour la protection et la mise en valeur des paysages.

En quittant le littoral vers l'intérieur de la vallée de la rivière Malbaie, l'environnement naturel, en plus du bâti et de l'occupation humaine au fond de la vallée, est encore une fois un facteur important de la qualité paysagère : rivière Malbaie et méandres, versants de la vallée doux (à l'est) et escarpés (à l'ouest), mont Thérèse-Casgrain et montagne de Glace, vue profonde sur la vallée. Dans ce secteur se côtoient des paysages de catégories 1 et 4, soit les deux extrêmes : un secteur historique et un autre plutôt industriel au bâti hétérogène.

À Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts, le côté sud du lac Nairne offre, en une courte distance, plusieurs types de paysages humanisés, coiffés d'un environnement naturel exceptionnel : agriculture, villégiature, résidentiel, ce qui comprend un patrimoine bâti intéressant et bien conservé (figure A4). Quant à l'environnement naturel, outre le lac et la rive non habitée, plusieurs plans successifs sur le contrefort des Laurentides donnent un effet de grandeur.

Les paysages de catégorie 1 sont ceux qui se démarquent de l'ensemble évalué, mais ils sont aussi ceux dont il faut se préoccuper davantage. Leur maintien en tant que paysage exceptionnel est continuellement menacé par les activités humaines impliquant des constructions de structure, du déboisement, etc., et cela, tant en milieu urbain que rural (figure A5). Les menaces qui pèsent alors sur les paysages sont de nature différente, mais les impacts sur la qualité des paysages telle que présentée ici sont en bout de ligne semblables.



**Figure A1.** Malgré le caractère urbain du cœur de La Malbaie, dont plusieurs éléments tendent à faire diminuer la qualité du paysage, l'ensemble des composantes naturelles et patrimoniales (lecture du paysage humanisé, implantation) haussent la valeur de plusieurs critères d'évaluation (C2310\_105)



**Figure A2.** Panorama exceptionnel s'ouvrant vers le fleuve et la côte du Kamouraska à l'entrée de Saint-Irénée, sur la route 362 (C2610\_121).



**Figure A3.** Panorama offert par le rang Sainte-Mathilde, La Malbaie (C1305\_PANO-086).



**Figure A4.** Panorama offert depuis la rive sud du lac Nairne à Notre-Dame-des-Monts; entité Lac-Nairne. La richesse du milieu naturel et la possibilité d'interpréter la mise en place de l'occupation du territoire le long de ce tronçon de route en font un paysage de catégorie 1 (C1510\_PANO\_38)



**Figure A5.** À Port-au-Persil, la pression de développement résidentiel et de villégiature se ressent contribuant dans certains cas au lent effacement de la trame d'origine : la maison neuve (cottage) au centre de la photo en arrière-plan est plus massive que la petite chapelle du hameau de Port-au-Persil, contribuant à l'effacement de cette dernière dans le paysage local (C2110\_028).

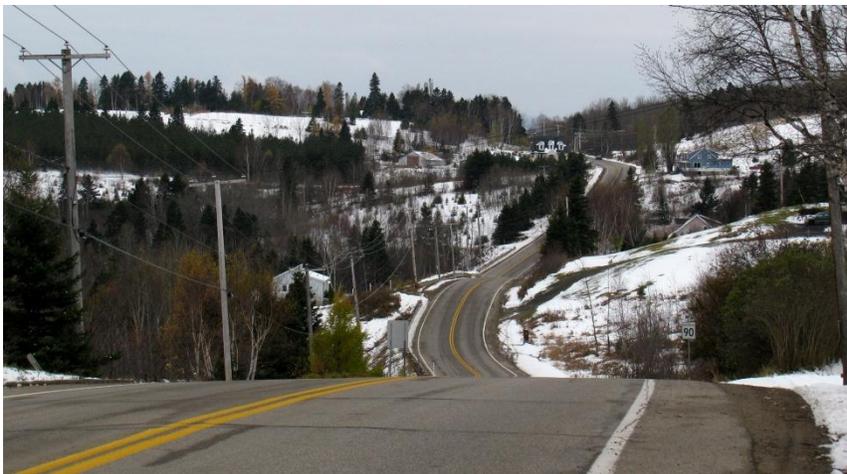
### ***5.3.2 Les paysages de catégorie 2***

Voisinant souvent les paysages de catégorie 1 dont ils peuvent être une extension, les paysages de catégorie 2 de la MRC de Charlevoix-Est se situent sur le littoral (routes 138 ou 362, chemin des Lacs) sauf dans trois cas : sur la route des Montagnes, dans le village de Notre-Dame-des-Monts et au sud du lac Sainte-Marie. Dans le cas des paysages de catégorie 2 (forte qualité), ce sont souvent quelques éléments ponctuels qui viennent diminuer d'un cran la qualité d'un paysage pouvant être qualifié au départ d'exceptionnel.

Sur le littoral à La Malbaie, les paysages de cette catégorie se situent à l'approche ou dans les périmètres urbains (figure A6), ou encore dans un milieu agricole vivant un début de déprise (bâtiments délabrés, terres en friches) (figure A7). Dans le secteur Cap-à-l'Aigle, l'intégration moins réussie de bâtiments commerciaux, comme un concessionnaire auto, entre la route 138 et le fleuve est un facteur négatif qui influence à la baisse la qualité paysagère (qualité visuelle, intégrité géohistorique, valeur prospective). Le cas de Saint-Fidèle est semblable : ce sont les bâtiments plutôt hétérogènes entre eux qui font diminuer l'évaluation, laquelle demeure haute grâce à l'ouverture du paysage sur l'estuaire du Saint-Laurent. À Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts, de même qu'à Clermont sur le chemin des Lacs (figure A8), l'environnement naturel de l'ensemble est exceptionnel, de même que le patrimoine bâti et la valeur interprétative du paysage. La qualité est cependant diminuée par des mauvaises intégrations architecturales (résidences). À Baie-Sainte-Catherine, les paysages littoraux de catégorie 2 ont un indice de qualité diminué par la présence de constructions diverses ne cadrant pas avec l'ensemble, par exemple un motel entre la route 138 et le fleuve. Il n'en demeure pas moins que la valeur interprétative du secteur de la pointe au Bouleau est très forte, avec entre autres la pratique de l'agriculture. L'autre secteur de Baie-Sainte-Catherine de catégorie 2 est composé d'éléments naturels exceptionnels : forêts matures, montagnes, lacs. La route sillonne cet environnement peu perturbé, pratiquement sans habitation si ce n'est que les quelques chalets en bordure des lacs.



**Figure A6.** Les éléments visuels défavorables liés au milieu urbain sur la route 362 contribuent à en diminuer légèrement la qualité, laquelle est en contrepartie augmentée par les panoramas ouverts (C2310\_077).



**Figure A7.** La multiplication des friches, les plantations de résineux et la mauvaise intégration architecturale de bâtiments contribue à diminuer la qualité paysagère sur la côte-Bellevue (route 362) à La Malbaie (Pointe-au-Pic) (C2910\_033).



**Figure A8.** Sur le chemin des Lacs à Clermont, dans la vallée de la rivière Malbaie, l'agriculture ouvre le paysage et permet de bien le comprendre (C1205-149).

### ***5.3.3 Les paysages de catégorie 3***

Les paysages de catégorie 3 sont distribués de façon régulière le long de l'ensemble du réseau routier couvert. Notons leur absence de la route 362 de même que de la route des Montagnes. En majorité sur la route 138 à l'est de la Malbaie et sur le plateau agricole, ils sont répartis dans chaque municipalité sauf Notre-Dame-des-Monts, dans les noyaux urbains ou en périphérie, autant sur le littoral que dans les terres. Bien que certains éléments composant ces paysages soient intéressants sur le plan d'un ou de plusieurs critères d'évaluation, l'ensemble est globalement de qualité inférieure, influencé généralement par la mauvaise intégration architecturale du bâti et les différentes implantations de celui-ci (figure A9 et A10).

Entre Saint-Aimé-des-Lacs et Clermont, la qualité du paysage est influencée à la baisse par la périurbanisation plus ou moins dense, une hétérogénéité du bâti, la présence d'une imposante sous-station de transport d'électricité. Le long de la route menant au parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, la qualité est réduite par, au contraire des zones urbanisées, par la diminution de la densité de population, qui se traduit par l'effacement de certaines traces d'occupation, l'abandon de bâtiments agricoles et l'apparition de friches. Les percées visuelles sur les montagnes restent tout de même exceptionnelles. Sur la route 138 à La Malbaie et à l'est à Saint-Siméon, les problématiques liées à la qualité paysagère de catégorie 3 sont, malgré que le secteur soit très fréquenté, les mêmes que dans le Haut-Pays : déprise agricole (friches, abandon de bâtiments agricoles, plantations de résineux), disparition de petits noyaux habités et effacement des traces d'occupation du territoire (figure A11). Notons que malgré la forte qualité paysagère du hameau de Port-au-Persil, les entrées qui y mènent, dont celle à l'ouest, sont de qualité moyenne, tout comme plusieurs entrées de villes ou de villages. Ici encore, le bâti hétérogène, la déprise agricole ou d'autres facteurs liés à l'urbanisation en diminuent la qualité.



**Figure A9.** Sur la route 138 à La Malbaie (Cap-à-l'Aigle), les développements résidentiels entre la route et le fleuve contribuent à diminuer la qualité paysagère (C2110\_005).



**Figure A10.** De part et d'autre du chemin des Lacs à Clermont, le bâti plutôt hétérogène (styles et implantations parallèles ou perpendiculaires au chemin ou non alignées à la trame d'origine influencent à la baisse la qualité paysagère. Le paysage agricole ouvert et dans une vallée est tout de même d'intérêt (C1205\_145).



**Figure A11.** Effacement progressif de la trame ancienne et des traces d'agriculture sur la route 138 à Saint-Siméon (secteur Port-aux-Quilles) (C2110\_072)

#### ***5.3.4 Les paysages de catégorie 4***

Présents en nombre plus important dans la portion ouest de la MRC, les paysages de catégorie 4 ne sont pas présents le long des routes parcourues à Saint-Aimé-des-Lacs, Clermont et Baie-Sainte-Catherine. Ces paysages peuvent contenir des éléments intéressants visuellement, mais l'ensemble, dont la qualité est moindre, les rend moins visibles, les dilue ou les efface complètement. Une attention particulière doit être portée à ces paysages classés 4, où tout changement peut les dégrader davantage, mais où de simples interventions ponctuelles peuvent grandement les améliorer. Ces interventions peuvent être par exemple la démolition des bâtiments dont le niveau de délabrement empêche toute restauration, l'installation d'écrans visuels autour des aires d'entreposage, l'entretien de ces aires, le contrôle des friches et des plantations entre la route et le fleuve pour garder l'espace ouvert à la vue.

La route 138 est celle où les paysages de moindre qualité sont les plus nombreux, soit à La Malbaie et Saint-Siméon. Ils sont caractéristiques des sorties d'agglomérations où s'entremêlent une déstructuration du bâti, des traces nettes ou non d'agriculture ou d'occupation ancienne du territoire, des bâtiments à l'abandon, des plantations de résineux et des fonctions d'usage multiples. Cela comprend aussi les secteurs où d'anciens noyaux habités s'effacent peu à peu (figure A12). Sur la route 362, de petits secteurs ont été classés de catégorie 4, dont celui en milieu urbain littoral où le bâti est très hétérogène. Puis à Notre-Dame-des-Monts, sur la route des Montagnes, ce sont les critères d'intégrité géohistorique et patrimoniale, la valeur prospective et la capacité de dévoilement (valeur interprétative) qui sont fortement diminuées par la friche puis la forêt qui ont repris leur place dans le paysage, diluant du même coup les traces d'occupation passée comme les bâtiments agricoles. Les percées visuelles sur le contrefort des Laurentides restent quand même exceptionnelles pour l'usager de la route (figure A13).



**Figure A12.** Sur la route 138 dans le hameau de Port-aux-Quilles, l'habitat est effacé par la friche et la forêt. Les points de vue sont parfois, comme à cet endroit, tout de même intéressants (C2110\_083)



**Figure A13.** À Notre-Dame-des-Monts sur la route des Montagnes, malgré les panoramas exceptionnels, la qualité paysagère est fortement diminuée par l'effacement de l'habitat, les friches et les plantations (C1510\_PANO\_37)